



**DELIBERATION N° 22/012 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DU RAPPORT RELATIF À LA PRÉPARATION
DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA U RAPORTU RILATIVU À A PREPARAZIONE DI U
QUARANTESIMU ANNIVERSARIU DI A CREAZIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA**

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Pierre POLI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
M. Georges MELA à M. Pierre GHIONGA
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. François SORBA à M. Joseph SAVELLI

Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Santa DUVAL

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives, modifiée,
- VU** la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération n° 18/152 AC relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- VU** la délibération n° 21/078 AC de l'Assemblée de Corse du 29 avril 2021 approuvant la constitution d'un comité de pilotage pour la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de créer, en complément du comité de pilotage chargé de la préparation du quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse, un comité d'honneur composé des anciens présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse et des membres de la première mandature de l'Assemblée de Corse.

Ce comité d'honneur aura, notamment, vocation à partager les expériences des responsables politiques en charge de la mise en œuvre des institutions.

ARTICLE 2 :

DIT que les frais de déplacement, d'hébergement et de participation des membres du comité d'honneur, dans l'exercice de cette mission, et de tout expert, notamment politique ou scientifique, intervenant dans ce cadre, seront pris en charge aux conditions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 janvier 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PREPARAZIONE DI U QUARANTESIMU ANNIVERSARIU
DI A CREAZIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**PRÉPARATION DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

En 1982, l'Assemblée de Corse était créée le 2 mars par la première loi portant statut particulier de la Corse, élue le 8 août au scrutin proportionnel à un tour, et installée le 20 août par le ministre Gaston Defferre.

Le peuple corse s'est impliqué activement dans cet événement, en présentant un large éventail de candidatures et de sensibilités politiques, puis en participant à plus de 60% aux élections, pour désigner 61 conseillers.

Il s'agit d'un acte politique majeur, constituant le fondement du statut particulier comme des institutions populaires le régissant. Nonobstant les appréciations politiques de chacun, l'ensemble de la population peut aujourd'hui s'accorder dans la célébration de cet anniversaire et il appartient à notre Assemblée de l'organiser.

A cet égard, par délibération unanime n° 21/078 AC du 29 avril, un comité de pilotage chargé de sa préparation a été constitué.

Ce comité étant composé de la Présidente de l'Assemblée, du Président du Conseil exécutif, de la Présidente du Conseil économique, social, environnemental et culturel, d'un Vice-président de l'Assemblea di a Giuventù, d'un Vice-président de la Chambre des Territoires et des présidents des groupes politiques de l'Assemblée. Il nous appartient aujourd'hui de l'installer pour engager son activité.

De façon à conférer à la célébration une dimension collective appropriée, il me paraît judicieux d'élargir sa préparation en impliquant les acteurs politiques qui ont eu la responsabilité de gérer, ou de faire progresser, le statut particulier.

Dans cet esprit, je vous propose de constituer, en complément du comité de pilotage politique, un comité d'honneur sous le patronage des anciens présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif, et qui sera composé des membres de la première Assemblée élue en août 1982.

En accord avec le Président du conseil exécutif, j'ai à ce propos demandé aux secrétariats généraux de l'Assemblée et du Conseil exécutif d'élaborer, en concertation avec les services administratifs concernés, un programme d'actions pouvant être organisées en lien avec cet anniversaire.

Cette célébration aura notamment vocation à mettre en exergue les acquis du statut particulier, au gré des réformes et des réalisations intéressant le quotidien de la population, tout en restant centré sur la dimension politique de la création de l'Assemblée de Corse. Il couvrira des domaines et des temporalités variées

(expositions, conférences scientifiques, manifestations, ouvrages et équipements durables).

Ces propositions seront soumises prochainement aux comités.

Je vous saurai gré de bien vouloir en délibérer.